



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux politiques publiques
Direction des affaires juridiques**

ARRÊTÉ IDF2021-01-28-013

**FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS À L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS
DES PRÉSIDENTS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE AU
COMITÉ DES ÉLUS DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LA RÉPARTITION DU FONDS DE
SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE (FSRIF)**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU les articles L.2531-12 et suivants du code général des collectivités territoriales concernant le fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France,
- VU les articles R.2531-23 et suivants du code général des collectivités territoriales concernant le fonctionnement du comité d'élus de la région d'Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-11-10-006 du 10 novembre 2020 fixant les modalités de l'élection des représentants des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au comité des élus de la région d'Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF2020-12-16-005 du 16 décembre 2020 fixant la liste des électeurs des représentants des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au comité des élus de la région d'Île-de-France,

CONSIDÉRANT la liste de candidatures déposée le 25 janvier 2021 à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

SUR proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidats à l'élection des représentants des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au comité des élus de la région d'Île-de-France se compose comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jean-Didier BERGER Maire de Clamart (92) Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris (92)	M. Michel LEPRETRE Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (94)
M. Jacques KOSSOWSKI Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (92)	M. Yannick BOEDEC Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (95)
M. Laurent CATHALA Ancien Ministre et Maire de Créteil, Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir (94)	Mme. Isabelle PERIGAULT Maire du Plessis-Feu-Aussous, Présidente de la Communauté de Communes du Val briard (77)

ARTICLE 2 : Cette liste est consultable à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, dans les préfectures de départements d'Ile-de-France et dans les sous-préfectures d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et les préfets de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 28 janvier 2021

Le préfet de la Région d'Ile-de-France, préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME